

# L'héritage de la Révolution

## Le système métrique

Avant 1795, chaque province avait ses propres mesures. Un système unique de mesures est proposé aux députés par les savants. Mètre, gramme, litre, le nouveau système est **décimal** et simple : il vise à faciliter le commerce. Institué le 7 avril 1795, le système métrique français sera peu à peu adopté dans le monde entier.

## La Marseillaise

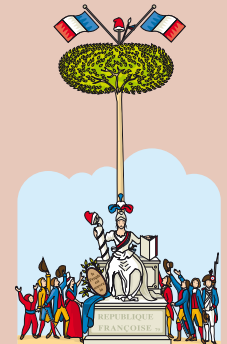


Composé au début de la guerre à Strasbourg par un capitaine, Rouget de Lisle, ce chant devient *La Marseillaise* quand il est repris par les soldats marseillais qui entrent dans Paris en juillet 1792. Il deviendra l'**hymne national** de la France en 1879.



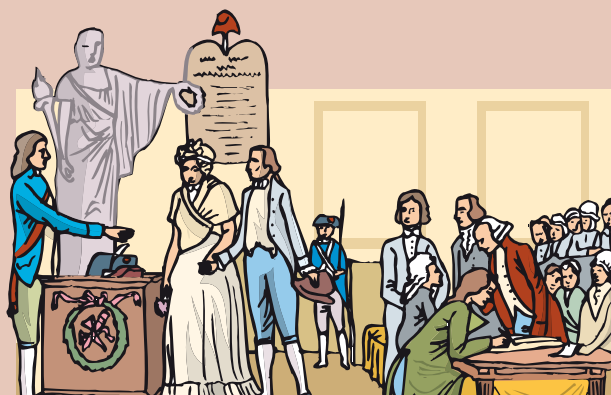
## Le drapeau bleu, blanc, rouge

Créé à l'été 1789, il est composé des couleurs de Paris (bleu et rouge) et de la couleur du roi (blanc). Ce drapeau tricolore, dont les bandes étaient à l'origine horizontales, est devenu celui de notre pays, avec des bandes verticales, en 1830. Il a servi de modèle à de nombreux autres drapeaux comme celui de l'Italie.



## L'égalité devant la loi

Depuis la nuit du 4 août 1789, les Français ont théoriquement tous les mêmes droits et devoirs. Mais tous ne peuvent pas voter et les femmes ont beaucoup moins de droits que les hommes.



## Le mariage civil

Depuis 1792, les Français ne sont plus obligés de se marier à l'église. Le mariage légal (civil) a lieu à la mairie. L'**état civil** est désormais tenu par les maires. Le divorce est aussi autorisé.

## À RETENIR

1 L'égalité devant la loi est le principe de base de notre système politique.

2 Le système métrique a permis de simplifier et d'unifier les mesures. Ce système s'est répandu dans le monde entier.

3 Le drapeau tricolore est le drapeau de la France depuis 1830. *La Marseillaise* est devenu notre **hymne national** en 1879.

4 Le mariage civil et le divorce ont aussi été inventés après la Révolution.

**Décimal** : manière de compter fondée sur le nombre 10 (avant la Révolution, on se basait sur les nombres 12 et 20).

**Hymne national** : chant d'un pays joué lors des cérémonies officielles.

**État civil** : inscription des naissances, mariages, divorces et décès sur des registres officiels.